

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 19 juin 2013 fixant la composition du jury de l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2014**

NOR : INTA1316766A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 91-715 du 26 juillet 1991 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-1346 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 26 mars 2013 autorisant, au titre de l'année 2014, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur;

Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Claude GOBIN, sous-préfet de Mayenne, est nommé président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2014.

Article 2

M. Pierre MONTASTIER, commissaire divisionnaire à l'inspection générale de la police nationale, est nommé vice-président de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2014.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. Mourad BOUGHANDA, attaché d'administration à la direction générale de la gendarmerie nationale;

Mme Brigitte COLLIN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire générale de la sous-préfecture de Meaux;

M. Sébastien TRUET, attaché principal d'administration à la préfecture de police;

Mme Isabelle SERVE, conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel de Cergy-Pontoise.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par M. Pierre MONTASTIER, vice-président.

Article 5

Sont désignés en qualité de correcteurs de l'épreuve d'admissibilité:

Mme Margot BERTAUD, attachée d'administration à la direction générale des collectivités locales;

M. Éric EINSITEL, attaché principal d'administration à la préfecture des Landes;  
Mme Zineb EL HAMDY ALAOUI, attachée d'administration à la direction générale de la gendarmerie nationale;  
Mme Maria FRANCISCO, attachée d'administration à la direction générale de la gendarmerie nationale;  
Mme Geneviève GUARY, attachée d'administration à la direction générale de la police nationale;  
Mme Patricia KUHN, attachée principale à la direction générale de la police nationale;  
Mme Marie LOTTIER, administratrice civile hors classe honoraire;  
Mme Fabienne LOFFRON, attachée d'administration à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt;  
Mme Valérie MONCHO, attachée d'administration au secrétariat général de l'immigration et de l'intégration;  
Mme Christine MORIZOT, attachée d'administration à la direction générale des collectivités locales;  
M. Stéphane POTIER, capitaine de police à la préfecture de police;  
M. Clément SCHWEITZER, attaché d'administration à la direction de la modernisation et de l'action territoriale.

Article 6

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint à la sous-directrice  
du recrutement et de la formation,  
chef du bureau des formations,*  
Y. DE ROQUEFEUIL